

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1548 du 27 décembre 1963 :

n° 1548

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 décembre 1964

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1964

Date du numéro

31 janvier 1964

TEXTE INTÉGRAL

Le milicien de 2e classe Saad Nagueye, mle 2833, de la 4e Compagnie de Milice à Damerdjog, est licencié pour «raison disciplinaire» pour compter du 31 décembre 1963. L'intéressé, qui totalise 9 mois, 6 jours de services effectifs dans la Milice de la C.F.S. étant licencié pour «raison disciplinaire », ne peut prétendre à aucune indemnité.